

Comprendre et améliorer le tri des déchets ménagers

► TRI DE TOUS LES EMBALLAGES VIDES

RÉDUISONS NOS DÉCHETS, MÊME S'ILS SONT RECYCLABLES

Dans le Saulnois, depuis 1 an, en complément des papiers, il est possible de mettre tous les emballages vides dans les sacs de tri (emballages en métal, en plastique, en carton). L'objectif est de simplifier le geste de tri pour les usagers. Mais même recyclables, ces emballages sont des déchets que nous pouvons éviter.



Tous les emballages se trient !

**Paquets de chips, tubes de dentifrice, emballages de café, pots de yaourt...
Si c'est un emballage, ça va au tri !**

Emballages de cuisine ou de salle de bains...

Attention toutefois aux dimensions, il s'agit d'emballages que l'on retrouve principalement dans la cuisine ou la salle de bains. Ainsi, l'emballage en carton du téléviseur grand écran est à apporter en déchèterie. De même, les seaux de tabac ou les bidons de plus de 5 litres ne vont pas dans les sacs de tri. Ils sont trop grands pour être traités par la chaîne de tri.

Même sale, un emballage peut être trié et recyclé

Les emballages n'ont pas besoin d'être parfaitement propres pour être recyclés. Il suffit juste de les vider. Au besoin, l'eau de vaisselle permet de retirer le jus de la boîte de conserve de poisson. Placés dans le sac de tri, ces emballages ont une nouvelle vie. Ce qui n'est pas le cas dans notre poubelle (sac noir) qui termine à l'enfouissement.

Et si nous supprimons les emballages ?

L'idée peut sembler saugrenue. Pour autant, de plus en plus d'habitants du Saulnois changent leur mode de consommation en achetant en vrac. Faire ses courses avec ses propres contenants (bocaux en verre, sacs en tissu...) devient une habitude qui permet de réduire ses déchets.

Le tri est indispensable, car il permet de donner une seconde vie à des déchets, mais cela a un coût économique et environnemental non négligeable (collecte, centre de tri, entreprises de recyclage...). En réduisant nos déchets, ce sont tous les habitants de la Communauté de Communes qui sont gagnants et le Saulnois devient plus vertueux.

UN DOUTE, UNE QUESTION ?

Téléchargez le guide du tri sur le site internet de la CC du Saulnois (Rubrique Environnement) ou contactez le service « Déchets ménagers et Économie Circulaire » - Tél. : 03 87 05 24 36 - Mail : dechets@cc-saulnois.fr



ATTENTION AUX ERREURS DE TRI

Par méconnaissance ou par défaut d'information, les sacs de tri comportent parfois des erreurs. Partis au centre de tri, puis orientés vers les refus de tri, ces déchets peuvent coûter très chers à la collectivité et donc à l'usager.

ZOOM SUR LES PRINCIPALES ERREURS DE TRI

Papiers essuie-mains ou essuie-tout, lingettes, serviettes, nappes en papier et mouchoirs

Ils ne sont pas recyclables, donc à jeter dans la poubelle (sac noir).

Emballages imbriqués

Une canette en aluminium coincée dans une boîte en carton est une erreur de tri. Le centre de tri ne saura pas les séparer. Placez vos emballages recyclables dans votre sac de tri sans les emboîter.

Opercules non détachés des emballages

Pensez à séparer les opercules des pots de yaourt, de crème, des barquette alimentaires. Ils vont au tri, mais séparément, car leurs matières sont différentes.

Masques de protection

Ils ne sont pas en papier recyclable. Il faut les mettre à la poubelle dans des sacs fermés.

Emballages avec restes de nourriture

Videz vos emballages avant de les mettre dans les sacs de tri.

Objets en plastiques (hors emballages)

Les jouets ne sont pas des emballages. Ils faut les mettre à la poubelle. S'ils sont encore utilisables, pensez à les donner.

Cales, formes ou confettis en polystyrène

Ce polystyrène s'effrite et rend compliqué le tri et son recyclage. Il est à mettre en poubelle ou en déchèterie selon ses dimensions.

Vaisselle en métal

Cuillères, fourchettes, casseroles... Les objets en métal sont à déposer en déchèterie (ferraille). Ce ne sont pas des emballages.

COMPOSTAGE PARTAGÉ AU PIED DES IMMEUBLES

Si beaucoup d'usagers ont pu installer un composteur dans leur jardin, il est plus compliqué de s'en équiper lorsqu'on vit en appartement ! La solution ? Installer des composteurs partagés à proximité de chez soi. La Communauté de Communes du Saulnois propose un accompagnement à destination des syndicats de copropriétés, des bailleurs, et des communes intéressées. La poubelle reste remplie de près d'un tiers de bio-déchets qui pourraient être soit évités (c'est la lutte contre le gaspillage alimentaire) ou valorisés, notamment par le biais du compostage.

Le compostage partagé, comment ça fonctionne ?

Un site de compostage est le plus souvent composé de 3 bacs minimum : le 1^{er} sert à stocker le broyat de branches, le 2^e sert à déposer les biodéchets des habitants, le 3^e sert au mûrissement du compost. Les habitants intéressés vident leurs bio-seaux dans le bac du milieu et recouvrent le contenu par du broyat de branches.

Un engagement des habitants

Pour fonctionner, il faut au minimum 2 référents de site. Il s'agit d'habitants qui souhaitent assurer le suivi du compostage et faire le lien avec la Communauté de Communes. Les autres usagers sont également invités à respecter le site réservé au compostage et à donner un coup de main pour des opérations régulières : brassage, transfert du compost d'un bac à l'autre, distribution de compost quand il est mûr...

Intéressés ? Voici les étapes à suivre :

La Communauté de Communes du Saulnois souhaite mettre en place 25 sites de compostage partagé au pied des immeubles dans les 2 ans à venir. Ils sont destinés aux habitants qui n'ont pas de jardin et ne peuvent pas avoir de composteur individuel. Le matériel (composteurs, broyat, brass compost, bio-seaux) est fourni par l'intercommunalité.

Pour en bénéficier, les étapes sont les suivantes :

- Contactez la Communauté de Communes : dechets@cc-saulnois.fr - Tél. : 03 87 05 24 36.
- Une enquête de voisinage est réalisée pour dénombrer les personnes intéressées et identifier les référents du site.
- Un temps d'échanges est mis en place à destination des voisins, syndicats de copropriété, bailleurs, communes...
- Les référents de site bénéficient d'une formation délivrée par la Communauté de Communes.
- Le site de compostage est installé, les bio-seaux distribués. La signature de la charte d'engagement permet l'ouverture du site.
- Les référents assurent un suivi régulier du site, aidés de la Communauté de Communes.

STOP AU BRÛLAGE, PLACE AU PAILLAGE



Protégez votre sol en paillant

Il suffit de disposer les déchets verts du jardin (tontes, feuilles mortes, tailles d'arbustes...), directement sur le potager ou au pied des arbres et arbustes. Le paillage limite la pousse des herbes indésirables, maintient l'humidité du sol, tempère son échauffement en été et le protège du gel en hiver, tout en apportant de la matière organique.



Créez une haie sèche avec les branchages

Cette haie, pas ou peu coûteuse, est très simple à mettre en place. Dès son implantation dans le jardin individuel ou collectif, elle va servir de havre pour la biodiversité locale, de brise-vent pour les cultures et de réservoir à matière organique.



Broyez ses déchets verts pour les utiliser sur place

Vous n'avez pas de broyeur ? Sachez qu'une partie des tailles de petit diamètre peut être broyée à la tondeuse, sans risquer d'abîmer la lame.

Besoin de conseils ? Contactez les guides composteurs pailleurs du Saulnois
Mail : guides.composteurs@cc-saulnois.fr / Site Internet : <http://cc-saulnois.fr/guide/>

► ENTRETIEN AVEC UN RIPEUR

« UN MÉTIER INDISPENSABLE POUR LE BIEN DE TOUS »

Sylvie, ripeur depuis 18 ans au sein de l'équipe des agents de collecte, nous fait découvrir son métier trop mal connu.

C'est quoi la journée type d'un ripeur ?

S. Mon travail commence assez tôt, puisque j'arrive au Centre Technique Communautaire, à Morville-lès-Vic, à 3 h du matin. Le temps de saluer les collègues et d'enfiler mon équipement, et nous voilà partis pour notre tournée. Elle est différente tous les jours de la semaine. Autant vous dire que c'est physique, car nous ramassons des centaines de bacs, tout en étant rapides et efficaces. Généralement, on est de retour vers 10 h du matin. Notre mission se termine par un compte-rendu au responsable des difficultés rencontrées lors de la tournée du jour.

Un exemple de difficultés rencontrées ?

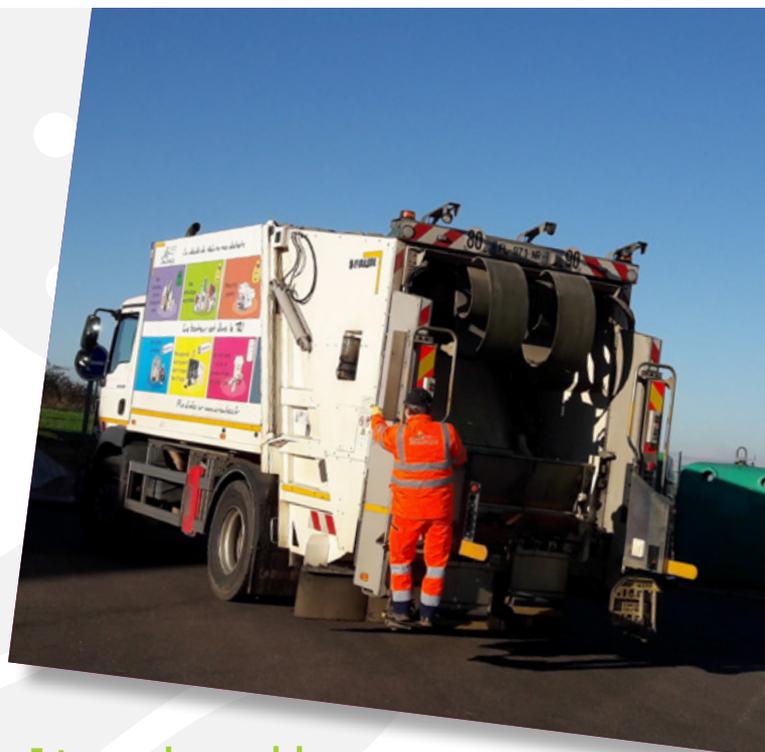
S. Ça peut être un véhicule qui empêche le camion de passer. Mais le plus souvent, ce sont des bacs qui ne sont pas suffisamment avancés sur le bord du trottoir. C'est source de confusion, car nous ne savons pas si nous devons les ramasser ou non.

Qu'est-ce qui vous plaît dans ce métier ?

S. C'est un métier où je joue beaucoup. Je fais presque 10 km à pied tous les jours. Je suis dehors tout le temps, et par tous les temps ! Et puis, nous travaillons pendant que les gens dorment, c'est plus calme et ça évite de gêner la circulation. Mais le plus important, c'est que je me sens utile, car ce métier est indispensable. Les gens achètent, consomment et produisent des déchets. Et il faut bien les ramasser.

Est-ce plus compliqué durant cette période de COVID-19 ?

S. Bien sûr. Même si nous avons mis en place toutes les conditions pour éviter la propagation du virus (port du masque, désinfection des mains au moment de la montée dans le camion...), c'est évident qu'on prend des risques en manipulant les poubelles des habitants. Le plus embêtant, ce sont ceux qui ne respectent pas notre travail et qui mettent leurs masques usagés en vrac, parfois même dans les sacs de tri.



Est-ce que le regard des gens a changé pendant cette période ?

S. Nous avons eu des petits mots très gentils durant le confinement de mars à mai. Globalement, dans le Saulnois, les habitants sont respectueux, mais il y a toujours certains usagers qui se croient tout permis et qui n'hésitent pas à nous insulter. Je leur proposerais bien de faire notre métier, rien qu'une journée.

Auriez-vous d'autres messages à faire passer ?

S. Le fait d'avoir le nez dans les poubelles, on voit ce que les gens jettent. Et je sais qu'il y a encore pas mal de travail pour sensibiliser sur le tri et la réduction des déchets. Et contrairement à ce que certains pensent, ce n'est pas uniquement les jeunes qu'il faut sensibiliser.

► CHIFFRES-CLÉS

Découvrez le service « Déchets ménagers et Économie circulaire » de la Communauté de Communes du Saulnois en quelques chiffres.

24 agents
dont 14 agents de
collecte et 4 gardiens
de déchèteries

5 camions
dont 1 camion de
secours

160 000 km
parcourus par les
camions en 2019

14 500
bacs pucés
répartis sur
le territoire

4676 tonnes
de poubelles
(bacs pucés)
en 2019

6002 tonnes
en déchèterie
(hors gravats)
en 2019

1950 tonnes
de sacs de tri
en 2019

1122 tonnes
de verre
en 2019

► FOIRE AUX QUESTIONS



- Un emménagement sur le territoire du Saulnois ?
- Un déménagement en dehors ou dans la Communauté de Communes du Saulnois ?
- Une naissance dans votre foyer ?
- Un décès ?
- Une séparation ?
- Le départ d'un enfant pour ses études ?
- Un changement dans la composition de votre foyer ?
- Une création ou une cession d'entreprise ?

• Je préviens ma commune
• Je contacte le service Déchets Ménagers par mail : dechets@cc-saulnois.fr ou par téléphone au 03 87 05 24 36

- Un problème avec mon bac pucé ?
- Une carte de déchèterie défectueuse ?
- Un souci de collecte ?

• Je contacte le service Déchets Ménagers par mail : dechets@cc-saulnois.fr ou par téléphone au 03 87 05 24 36

Mon Saulnois ne mérite pas ça



► DÉPÔTS SAUVAGES

MON SAULNOIS NE MÉRITE PAS ÇA...

Parce que les dépôts sauvages se multiplient, tant en milieu urbain qu'en pleine nature, la Communauté de Communes du Saulnois souhaite aider les communes, mais aussi les initiatives citoyennes dans la gestion de ces incivilités.

Laisser un sac poubelle dans la rue est passible d'une amende de 2^{de} classe pour dépôt sauvage. Il est impératif d'enrayer ces incivilités qui peuvent très vite devenir problématiques pour des raisons sanitaires.

Un suivi de certains sites

En lien avec les agents des villes de Dieuze et de Château-Salins, la Communauté de Communes recontacte propriétaires et locataires où les problèmes sont récurrents pour refaire le point sur les modalités de collecte des déchets et rappeler les règles. L'objectif est de stopper rapidement ces incivilités.

Une série d'affiches de sensibilisation

Pour compléter ce travail, une série d'affiches est proposée aux communes pour informer les citoyens des sanctions encourues. Ces visuels sont téléchargeables sur le site Internet de la Communauté de Communes.

Opérations « Nettoyons la nature »

À l'initiative d'écoles, d'associations, de communes ou d'habitants eux-mêmes, des opérations « Nettoyons la nature » se développent sur le territoire. La Communauté de Communes tient à féliciter ces initiatives, et met à disposition des kits composés de pinces de ramassage, de sacs-poubelle, de sacs de tri et de supports de communication.

Pour en bénéficier, contactez le service Déchets Ménagers par mail : dechets@cc-saulnois.fr ou par téléphone au 03 87 05 24 36.

► RÉEMPLOI

ESPACE RÉEMPLOI À DELME

LA DÉCHÈTERIE DE DELME, ouverte en juillet 2019, dispose d'un espace abrité qui permet aux usagers de déposer des objets réutilisables, afin qu'ils servent à d'autres avant de terminer aux encombrants. L'Assajuco Emmaüs vient récupérer ces objets, les répare si nécessaire, et les remet en vente dans ses locaux. Une réflexion est en cours pour l'étendre aux autres déchèteries du territoire.

Autre lieu de dépôt d'objets réutilisables ou collecte d'encombrants :

Assajuco Emmaüs - Impasse Jean Laurain - Dieuze

Tél. 03 87 86 84 98 / Mail : contact@assajuco.fr / Site Internet : www.assajuco.fr



► DÉCHÈTERIE

GROS CARTONS EN DÉCHÈTERIE

Cela peut sembler une évidence pour certains, mais ça l'est moins pour d'autres. Laissés à côté de sacs de tri, les cartons sont souvent mouillés et difficilement valorisables. Et s'ils sont déchirés en petits morceaux dans les sacs de tri, c'est plus compliqué de les trier.

La solution la plus simple et la plus efficace ? Les déposer en déchèterie.



► BRÈVES

ACTUS, ASTUCES, AGENDA...

Inscrivez-vous à la lettre électronique !

Depuis avril dernier, la Communauté de Communes du Saulnois publie une lettre électronique, chaque mois, sur le tri et la réduction des déchets. Inscrivez directement votre mail sur notre site internet ou contactez-nous.

f Groupe FB Zéro Déchet Saulnois

Plus de 100 membres ont rejoint le groupe Facebook Zéro Déchet Saulnois, en vue d'échanger sur leurs pratiques et poser des questions pour réduire leurs déchets. Au-delà du réseau social, des échanges physiques peuvent s'organiser (en dehors de la période de confinement bien entendu).

Couches lavables : il suffit d'essayer...

Afin d'inviter les jeunes parents volontaires à tester et à passer le cap des couches lavables, la Communauté de Communes du Saulnois offre aux parents d'enfant de moins de 1 an, une couche lavable et sa culotte de protection. Une occasion de tester, avant d'aller plus loin...

Améliorer le tri sur les manifestations

La Communauté de Communes propose aux communes et aux associations du territoire le prêt de 10 supports bi-flux (sac de tri / sac noir) à placer sur les manifestations. Les affiches permettent d'aider les visiteurs dans le tri de leurs déchets. Il est conseillé de prévoir 1 ou 2 bénévoles pour rectifier les erreurs de tri, afin que les sacs jaunes soient mieux triés.

Pour plus d'informations, contactez le service Déchets Ménagers : dechets@cc-saulnois.fr